

GARANTIE

1. DALBO offre une garantie de 2 ans, ou 1000 hectares par mètre de largeur de travail, selon la première éventualité, sur toutes les machines. La garantie couvre les défauts de fabrication et de matériaux, mais ne couvre pas l'usure, l'utilisation non conforme, la négligence ou le mauvais entretien.

2. Les anneaux Snowflake sont couverts par une garantie « limitée » internationale de 6 ans, les anneaux Pakkerringe, Cross Combi et Crosskill sont couverts par une garantie « limitée » internationale de 3 ans. La garantie couvre tous les anneaux mentionnés contre les défauts de fabrication et de matériaux qui sont fonctionnels importants, par ex. rayons cassés ou écaillage important sur la surface extérieure de la bague. Aucune garantie n'est donnée pour les défauts qui peuvent n'avoir qu'une signification cosmétique ou non fonctionnelle. La garantie ne couvre pas l'usure, l'utilisation non conforme, les conditions de travail anormales, les dommages de transport, la location, la négligence ou le mauvais entretien. Les réclamations doivent toujours être documentées avec des photos du défaut et du code fournisseur à 3 chiffres moulé dans tous les anneaux.

Une réparation ou un remplacement sous garantie ne prolonge ni ne renouvelle la période de garantie. La période de garantie pour les pièces de rechange installées se termine à la fin de la période de garantie pour l'ensemble du produit.

| PRODUIT | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 |
|---|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Machines | Pièces, transport et main d'oeuvre | Pièces seulement | | | | |
| Anneaux packer, Cross Combi & CrossKill | Pièces, transport et main d'oeuvre | Pièces seulement | Pièces seulement | | | |
| Anneaux SNOWFLAKE® | Pièces, transport et main d'oeuvre | Pièces seulement |

3. La garantie commence lorsque la machine est remise du revendeur au client. Il est de la responsabilité du concessionnaire de s'assurer que la déclaration de transfert est enregistrée. Le document est envoyé à service@dalboagro.com

4. Les plaintes doivent toujours être documentées avec des photos. Le numéro de série et le numéro de type de la machine doivent toujours être indiqués. La réclamation est envoyée à [DALBO service@dalboagro.com](mailto:DALBO.service@dalboagro.com) au plus tard 30 jours après l'apparition de l'erreur. Si DALBO le souhaite, les pièces défectueuses doivent être retournées à DALBO pour inspection. Les pièces doivent être envoyées gratuitement, et DALBO créditera alors le fret si la réclamation est approuvée.

5. Tout service de garantie doit être effectué par un revendeur agréé DALBO. Le formulaire de garantie DALBO doit être envoyé à service@dalboagro.com au plus tard 30 jours après la réclamation.

6. Pour plus d'informations, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.